



Présidence de la Région  
Presidenza della Regione

Transmission par courrier électronique certifié

Réf. n° - Prot. n. 19422/DEL  
V/ réf. - Vs. rif.

Aoste / Aosta 27 DIC. 2017

Aux Syndics et aux Secrétaires des  
Communes de la Région

Aux Présidents et aux Secrétaires  
des Unités des Communes  
valdôtaines

et, p.i., Au Dirigeant du Bureau Régional  
Ethnologie et Linguistique - BREL

Au Président du Conseil permanent  
des collectivités locales

Au Président de l'Agence des  
secrétaires des collectivités locales  
de la Vallée d'Aoste

**Objet : Transmission de la lettre du Président de la Région portant sauvegarde et valorisation du plurilinguisme valdôtain dans le cadre des compétences des collectivités locales en matière de toponymie et de registre de la population résidente**

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint la lettre du Président de la Région du 22 décembre 2017, réf. n° 19403, qui vous est transmise exclusivement par courrier électronique certifié (PEC).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Dirigeant  
(Tiziana VALLET)  
*-document signé électroniquement-*

Département collectivités locales, secrétariat du Gouvernement et affaires préfectorales  
Collectivités locales  
Dipartimento enti locali, segreteria della Giunta e affari di prefettura  
Enti locali

11100 Aoste  
15, Place de la République  
téléphone +39 0165 274933  
télécopie +39 0165 274904

11100 Aosta  
Piazza della Repubblica, 15  
telefono +39 0165 274933  
telex +39 0165 274904

FUNZIONARI REFERENTI:  
LILIANA BOTTANI (0165-274980)  
DANIELA COMIN (0165 274925)  
INES FRAMARIN (0165-274909)  
PATRIZIA VUILLERMIN (0165-274907)

PEI: entilocali@regione.vda.it  
PEC: eell\_prefettura\_vvff\_protciv@pec.regione.vda.it  
www.regione.vda.it  
C.F. 80002270074



Présidence de la Région  
Presidenza della Regione

Réf. n° - Prot. n.  
V/ réf. - Vs. rif.

Aoste / Aosta

18403/DEL

22 DIC, 2017

Aux Syndics et aux Secrétaires des  
Communes de la Région

Aux Présidents et aux Secrétaires  
des Unités des Communes  
valdôtaines

et, p.i. Au Dirigeant du Bureau Régional  
Ethnologie et Linguistique - BREL

Au Président du Conseil permanent  
des collectivités locales

Au Président de l'Agence des  
secrétaires des collectivités locales  
de la Vallée d'Aoste

**Objet : Sauvegarde et valorisation du plurilinguisme valdôtain dans le cadre des compétences des collectivités locales en matière de toponymie et de registre de la population résidente**

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, deux rencontres d'information sur les thèmes indiqués en objet ont été organisées à Arvier et à Pontey, les 20 et 29 septembre, par la structure Collectivités locales, en collaboration avec le Bureau Régional Ethnologie et Linguistique (BREL).

Ces rencontres portaient sur le plurilinguisme dans les secteurs d'activités où les collectivités locales sont directement actives et pour lesquels la nécessité de sauvegarde s'avère plus évidente.

En effet, il est superflu de rappeler que le plurilinguisme valdôtain, bien présent dans la réalité quotidienne, est reconnu et protégé par notre Statut d'autonomie et que les collectivités locales ont elles aussi intégré dans leurs statuts des formes de mise en œuvre du principe du bilinguisme et de valorisation du patois francoprovençal et, dans les communes walser, également des modes de protection des traditions linguistiques et culturelles des populations germanophones.

.....  
Département collectivités locales, secrétariat du Gouvernement et affaires préfectorales  
Collectivités locales  
Dipartimento enti locali, segreteria della Giunta e affari di prefettura  
Enti locali

11100 Aoste  
15, Place de la République  
téléphone +39 0165 274933  
télécopie +39 0165 274904

11100 Aosta  
Piazza della Repubblica, 15  
telefono +39 0165 274933  
telefax +39 0165 274904

FUNZIONARI REFERENTI:  
LILIANA BOTTANI (0165-274980)  
DANIELA COMIN (0165 274925)  
INES FRAMARIN (0165-274909)  
PATRIZIA VUILLERMIN (0165-274907)

PEI: entilocali@regione.vda.it  
PEC: eell\_prefettura\_vvff\_protociv@pec.regione.vda.it  
www.regione.vda.it  
C.F. 80002270074



Toutefois, dans le secteur de la toponymie, régi par une réglementation régionale spécifique (loi régionale n° 61 du 9 décembre 1976, portant dénomination officielle des communes de la Vallée d'Aoste et protection de la toponymie locale), l'on observe souvent des difficultés en ce qui concerne l'utilisation de la langue française, notamment dans les rapports avec les organismes de l'Etat (*ISTAT, Agenzia delle Entrate*, etc...) et surtout en cas d'utilisation de logiciels informatiques. Des problèmes d'utilisation de la langue française ont également été relevés dans le secteur du registre de la population résidente réglementé par l'Etat.

Sur ces questions et, en particulier, en matière de toponymie, je rappelle que, faisant suite à l'intervention de notre Région à la Conférence unifiée avec les Provinces autonomes de Bolzano et de Trente, nous avons obtenu l'intégration, dans le Décret du Président du Conseil des ministres du 12 mai 2016 (*Censimento della popolazione e Archivio Nazionale dei Numeri Civici e delle Strade Urbane – ANNCSSU*), de dispositions précises de sauvegarde de la réglementation en vigueur en matière de bilinguisme, eu égard notamment aux types et aux dénominations des espaces de circulation attribués dans une langue autre que l'italien. Au vu de ces dispositions de protection, je souhaite que les points critiques soulevés puissent être bientôt résolus.

Ces rencontres ont été l'occasion de sensibiliser les opérateurs des collectivités locales, non seulement à la préservation, mais aussi à la valorisation des spécificités linguistiques valdôtaines : les dispositions réglementaires, les doutes et les difficultés d'application ont donc été traités et feront l'objet, le cas échéant, d'analyses supplémentaires.

A l'issue de ce premier parcours d'information, je tiens à vous informer qu'une note d'approfondissement reportant la documentation illustrée lors des rencontres susmentionnées, complétée sur la base des commentaires des participants, a été publiée sur le site internet de la Région par la structure Collectivités locales, dans le secteur d'activité *Enti locali*, page *Toponomastica* ([http://www.regione.vda.it/enti\\_lokali/documento\\_i.asp?pk\\_documento=2177](http://www.regione.vda.it/enti_lokali/documento_i.asp?pk_documento=2177)).

Il est évident que tous les problèmes n'ont pas été résolus ; je vous assure toutefois de l'engagement de l'Administration régionale – ainsi que de mon engagement personnel – afin que des solutions satisfaisantes soient trouvées. La structure Collectivités locales se chargera de vous informer quant à l'évolution des questions évoquées.

Enfin, je saisis cette occasion pour solliciter les administrations locales à veiller attentivement à la sauvegarde des spécificités linguistiques des communautés valdôtaines, dans les domaines de leur ressort.

Je vous prie, d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées



Le Président  
(Laurent Viérin)